

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS :

- en exercice	29
- présents	25
- votant par procuration	4
- absent	0
- total des votants	29

xxx

Affichage en mairie et publication sur le site Internet de la Ville de la liste des délibérations
examinées en séance faits le 29 septembre 2023.

xxx

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi vingt-huit septembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Lillebonne, légalement convoqué le vingt et un septembre, s'est assemblé en session ordinaire accessible au public dans la salle de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Mme Christine DÉCHAMPS, Maire.

Étaient présents :

Mme Christine DÉCHAMPS, Maire,

M. Kamel BELGHACHEM, Mme Emmanuelle PATIN, Mme Marie-Hélène LONGO, M. Franck LEMAÎTRE, Mme Fabienne MANDEVILLE, M. Pascal SZALEK, Mme Evelyne BAILLEUL, Adjointes,

Mme Chantal BEAUDOIN, Mme Michelle DAJON, Mme Brigitte POLLET, Mme Nathalie CASTEL, M. Sébastien MORO, M. Junior MOUDJIH A FIONG, M. Tarek HAMMAN, M. Fabrice LEPAREUX, M. Omar BELGHACEM, M. Johan GONZALEZ, Mme Arlette LECACHEUR, Mme Sylvie DE MILLIANO, M. Patrick CIBOIS, M. Jean-Yves GOGNET, M. Thierry GIMAY, Mme Djémaïa TAKARLI, Mme Sourayo OUF, Conseillers Municipaux.

Excusés :

M. Yves GIMAY	qui donne pouvoir à	Mme Chantal BEAUDOIN
Mme Marianne DUHAMEL	qui donne pouvoir à	M. Franck LEMAÎTRE
M. Patrick WALCZAK	qui donne pouvoir à	M. Jean-Yves GOGNET
Mme Anne-Lise COUTURE	qui donne pouvoir à	M. Patrick CIBOIS

Absent :

//

formant la majorité des membres en exercice.

M. Jean-Yves GOGNET est nommé secrétaire par le Conseil Municipal à l'ouverture de la séance.

Délibération n°: D.59/09.23

**Objet : Opération de Revitalisation du Territoire (ORT)
Convention-cadre ORT
Avenant n°1**

VILLE DE LILLEBONNE
Réunion du Conseil Municipal
Séance ordinaire du 28.09.2023

Délibération n°: D.59/09.23

**Objet : Opération de Revitalisation du Territoire (ORT)
Convention-cadre ORT
Avenant n°1**

Madame le Maire rappelle que le Conseil Municipal, par délibération n°D.104/12.19 en date du 12 décembre 2019, a approuvé les termes d'une convention-cadre d'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) à intervenir avec l'Etat, Caux Seine agglo et les communes de Bolbec, Port-Jérôme-sur-Seine, Rives-en-Seine, Terres-de-Caux et Gruchet-le-Valasse.

Cette convention permet l'élaboration d'un projet de stratégie globale de territoire sur six ans, destiné à améliorer l'attractivité des communes en traitant notamment de l'adaptation des logements et de locaux commerciaux, la valorisation de l'artisanat local ou encore la priorisation de la réhabilitation des friches urbaines dans une perspective de mixité sociale, d'innovation et de développement durable.

Cette stratégie de revitalisation est formalisée par des fiches actions opérationnelles, suivies par un comité technique et un comité de pilotage avec les partenaires.

Aujourd'hui, l'Etat demande à ce que ladite convention-cadre signée le 24 janvier 2020 et ayant une période de validité de 5 ans, soit complétée pour intégrer quelques ajustements portant sur :

- la durée de la convention ORT qui est prorogée jusqu'au 31 décembre 2026 afin d'améliorer la cohérence avec le programme "Petites Villes de Demain",
- l'engagement du Département de la Seine-Maritime comme signataire de la convention ORT,
- la mise à jour des actions inscrites dans la convention,
- l'ajustement des périmètres (continus ou discontinus) relatifs à la stratégie territoriale entre le périmètre de Caux Seine agglo et les secteurs d'interventions des communes (les centres-villes).

Afin de tenir compte de ces ajustements, il convient, par conséquent de modifier, par avenant, la convention-cadre ORT sans toutefois remettre en question les effets et le déroulé des actions engagées.

Aussi, au regard de ce qui précède,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29,

Vu la loi ELAN et notamment l'article 157,

VILLE DE LILLEBONNE
Réunion du Conseil Municipal
Séance ordinaire du 28.09.2023

Délibération n°: D.59/09.23

Objet : Opération de Revitalisation du Territoire (ORT)
Convention-cadre ORT
Avenant n°1

Vu la délibération n°D.208/12-19 du Conseil Communautaire de Caux Seine Agglo portant sur la mise en œuvre de l'ORT,

Vu la délibération n°D.104/12.19 du Conseil Municipal du 12 décembre 2019 approuvant les termes de la convention d'Opération de Revitalisation du Territoire à intervenir avec l'Etat, le Département de la Seine-Maritime, Caux Seine agglo et les communes de Bolbec, Port-Jérôme-sur-Seine, Rives-en-Seine, Terres-de-Caux et Gruchet-le-Valasse,

Considérant qu'il convient de modifier, par avenant, la convention-cadre d'ORT, signée le 24 janvier 2020, afin d'y intégrer les ajustements sollicités par l'Etat,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°1 de la convention-cadre d'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) à intervenir avec l'Etat, le Département de la Seine-Maritime, Caux Seine agglo et les communes de Bolbec, Port-Jérôme-sur-Seine, Rives-en-Seine, Terres-de-Caux et Gruchet-le-Valasse,
- d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer tout autre document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,



Le Maire de Lillebonne,

Christine DÉCHAMPS.

Le secrétaire de séance,

Jean-Yves GOGNET.



AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES



AVENANT n°1 DE LA CONVENTION CADRE OPERATION DE REVITALISATION DE TERRITOIRE

CAUX SEINE AGGLO

BOLBEC

GRUCHET-LE-VALASSE

LILLEBONNE

PORT-JEROME-SUR-SEINE

RIVES-EN-SEINE

TERRES-DE-CAUX



ENTRE

BOLBEC

Représenté par son Maire, Christophe DORE, dûment habilité par délibération du ...

GRUCHET-LE-VALASSE

Représenté par son Maire, Didier PERALTA, dûment habilité par délibération du ...

LILLEBONNE

Représenté par sa Maire, Christine DÉCHAMPS, dûment habilité par délibération du ...

PORT-JEROME-SUR-SEINE

Représenté par son Maire, Virginie CAROLO-LUTROT, dûment habilité par délibération du ...

RIVES-EN-SEINE

Représenté par son Maire, Bastien CORITON, dûment habilité par délibération du ...

TERRES-DE-CAUX

Représenté par son Maire, Jean-Marc VASSE, dûment habilité par délibération du ...

CAUX SEINE AGGLO

Représenté par sa présidente, Virginie CAROLO-LUTROT, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 19 septembre 2023.

D'une part,

ET

L'État,

Représenté par Jean-Benoît ALBERTINI, Préfet de le Région Normandie, Préfet de Seine Maritime

Le Département de Seine-Maritime,

Représentée par Bertrand BELLANGER, Président du Département,

D'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Pour sa bonne exécution, cet avenant s'appuie sur plusieurs textes de référence :

Vu la loi portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (Elan) du 23 novembre 2018 ELAN et notamment son article 157 créant l'Opération de Revitalisation de Territoire ;

Vu l'article L. 303-2 du Code de la Construction et de l'Habitation (CCH) ;

Vu la circulaire interministérielle D18017213 du 4 février 2019 relative à l'accompagnement par l'Etat des projets d'aménagement des territoires.

SOMMAIRE

SOMMAIRE	3
Préambule	4
Article 1 - Objet de l'avenant de la convention ORT	4
Article 2 – Engagement des parties (Article 2 de la convention)	4
Article 3 – Organisation des collectivités (Article 3 de la convention).....	5
3.1 Gouvernance	5
Article 4 – Durée (Article 4 de la convention)	5
Article 5 – Définition des secteurs d'intervention (Article 5 de la convention)	6
Les périmètres d'interventions actualisés.....	7
Article 6 – Rappel sur la stratégie de Territoire (Article 6 de la convention).....	13
6.1 Déclinaison des stratégies	14
Article 7 – Les actions de la convention ORT.....	16
7.1 Projets en maturation.....	16
7.2 Etat des lieux des actions ORT.....	17
7.3- Suivi du programme d'action	18
Article 8 - Utilisation des logos	18
Article 9 – Entrée en vigueur, durée de l'avenant à la convention et publicité.....	19
Article 10 – Evolution et mise à jour du programme	19
Article 11 - Résiliation du programme.....	19
Article 12 - Traitement des litiges.....	19
SOMMAIRE DES ANNEXES	22
Annexe 1 – Orientations stratégiques.....	22
Annexe 2 – Tableau récapitulatif des actions.....	22
Annexe 3 – Les Fiches Actions Actualisées (Annexe 1 de la Convention)	26

Préambule

Le gouvernement a souhaité que le programme Petites Villes de Demain donne aux élus des communes de moins de 20 000 habitants, qui exercent des fonctions de centralités et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques, respectueuses de l'environnement, où il fait bon vivre.

Cette démarche s'inscrit directement dans le cadre des contrats territoriaux de relance et de transition écologique.

Ce programme constitue une boîte à outils au service des territoires, dans le cadre du plan de relance et de la conduite des grandes transitions économiques, écologiques, numériques, et démographiques.

Article 1 - Objet de l'avenant de la convention ORT

La nécessité de conforter efficacement et durablement le développement des territoires couverts par le programme Petites villes de demain appelle à une intervention coordonnée de l'ensemble des acteurs impliqués, au-delà de celles de l'Etat et des partenaires financiers du programme.

La loi Elan du 23 novembre 2018 a créé un nouvel outil à disposition des collectivités locales nommé Opération de Revitalisation de Territoire (ORT). Il confère sur un périmètre arrêté de nouveaux droits juridiques et fiscaux visant à renforcer l'attractivité commerciale en centre-ville, favoriser la réhabilitation de l'habitat, mieux maîtriser le foncier et faciliter les projets à travers des dispositifs expérimentaux.

Le présent avenant vise à décrire, la stratégie et les objectifs de l'ORT que se fixent les signataires pour la nouvelle durée impartie, ainsi que les périmètres d'intervention et la description détaillée des actions prévues.

Article 2 – Engagement des parties (Article 2 de la convention)

Afin de compléter la convention initiale, le Département de Seine-Maritime intègre à part-entière, dès la signature de l'avenant, la convention ORT parmi le paragraphe « ENGAGEMENT GENERAL DES PARTIES » p.7 de la convention initiale.

Le Département s'engage à désigner dans ses services un ou des référent (s) pour participer à la gouvernance du programme ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Dans le cadre de ses politiques de solidarités sociale et territoriale, le Département s'engage à :

- Soumettre à sa commission permanente l'attribution de toutes les aides de droit commun mobilisables (Aide aux études et au suivi-animation des opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH) et des programmes d'intérêt général (PIG), aux travaux dans les bâtiments administratifs, les bâtiments scolaires de premier degré, aides à l'habitat public et privé, lutte contre l'habitat dégradé, aides en matière d'équipements sportifs, restauration du patrimoine, locaux à vocation culturelle, etc.) ainsi que celles incluses dans les contrats de territoire, dans la limite des disponibilités budgétaires et dans le respect des dispositifs d'aides en vigueur à la date du dépôt de la demande de subvention ;
- Mettre en œuvre la convention de partenariat opérationnel signée entre la Caisse des Dépôts et le Département de la Seine-Maritime, relative aux contributions de la Caisse des Dépôts au Programme

« Petites Villes de Demain » confiées au Département (crédits d'ingénierie). Dans le cadre de cette convention, le Département s'engage à mobiliser ses ressources et compétences propres en cohérence avec ses domaines d'intervention, en lien avec les autres partenaires (notamment les EPCI, le CAUE, Seine-Maritime Attractivité...), dans le cadre fixé par la Caisse des Dépôts ;

- Apporter son soutien à l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) pour le financement de l'équipe de suivi-animation et de l'amélioration de l'habitat, dans la limite des disponibilités budgétaires et sous réserve d'une part de l'individualisation des crédits par une délibération en Commission Permanente et d'autre part des dispositifs d'aides en vigueur à la date du dépôt de la demande de subvention. Les modalités de versement des subventions du Département sont définies par le règlement budgétaire et financier du Département. »

Article 3 – Organisation des collectivités (Article 3 de la convention)

3.1 Gouvernance

Le Département de Seine-Maritime, en tant que signataire de la convention, intègre le Comité de pilotage et le Comité technique de la convention ORT.

Article 4 – Durée (Article 4 de la convention)

La première convention de l'Opération de Revitalisation de Territoire a été signée le 24 janvier 2020 et une période de validité de cinq ans.

Le présent avenant proroge jusqu'au 31 décembre 2026 la durée de la convention de l'Opération de Revitalisation de Territoire, pour plus de cohérence avec le programme Petites Villes de Demain dont certaines communes ORT sont lauréates.

Article 5 – Définition des secteurs d'intervention (Article 5 de la convention)

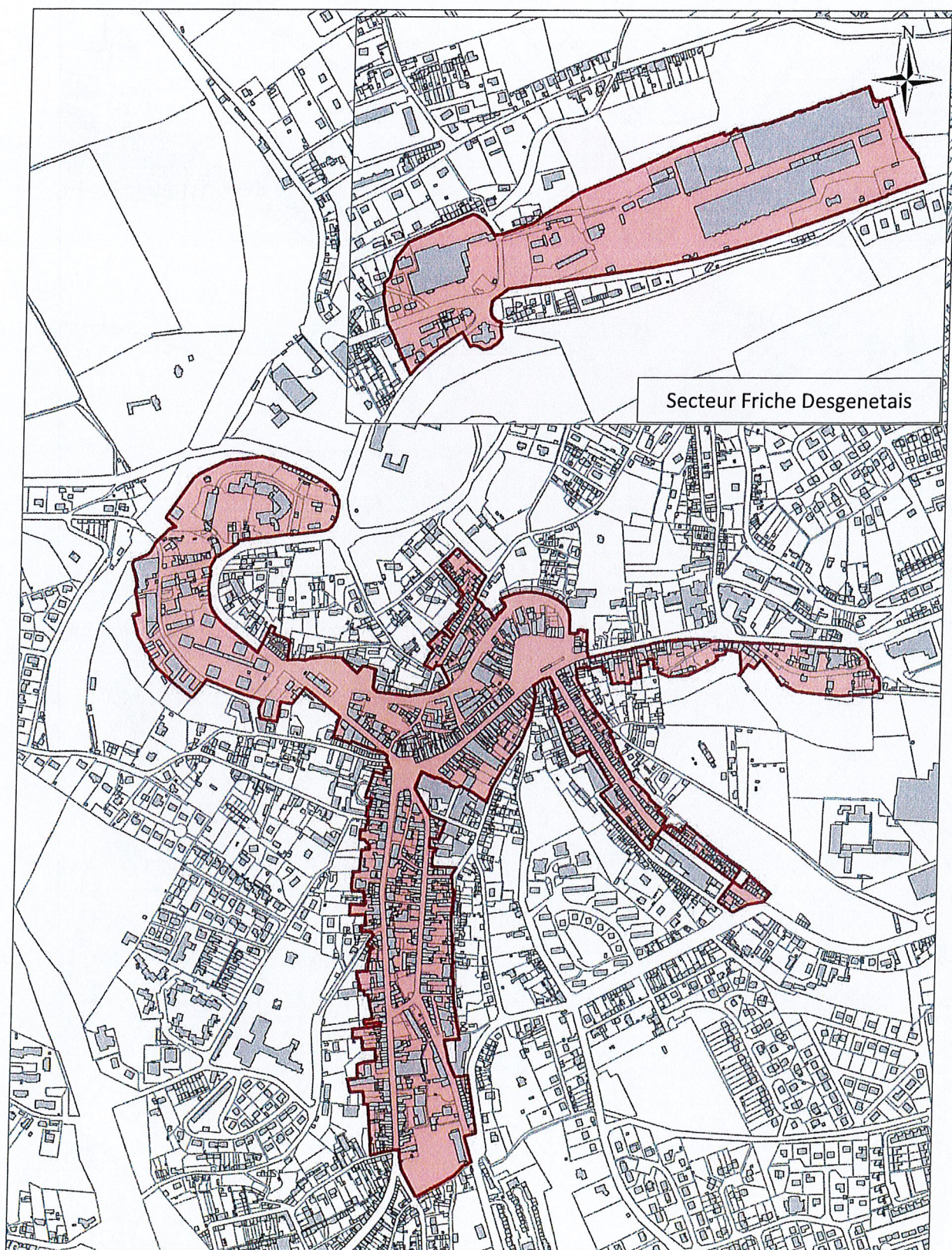
Plan de situation de la communauté d'agglomération Caux Seine Agglo :



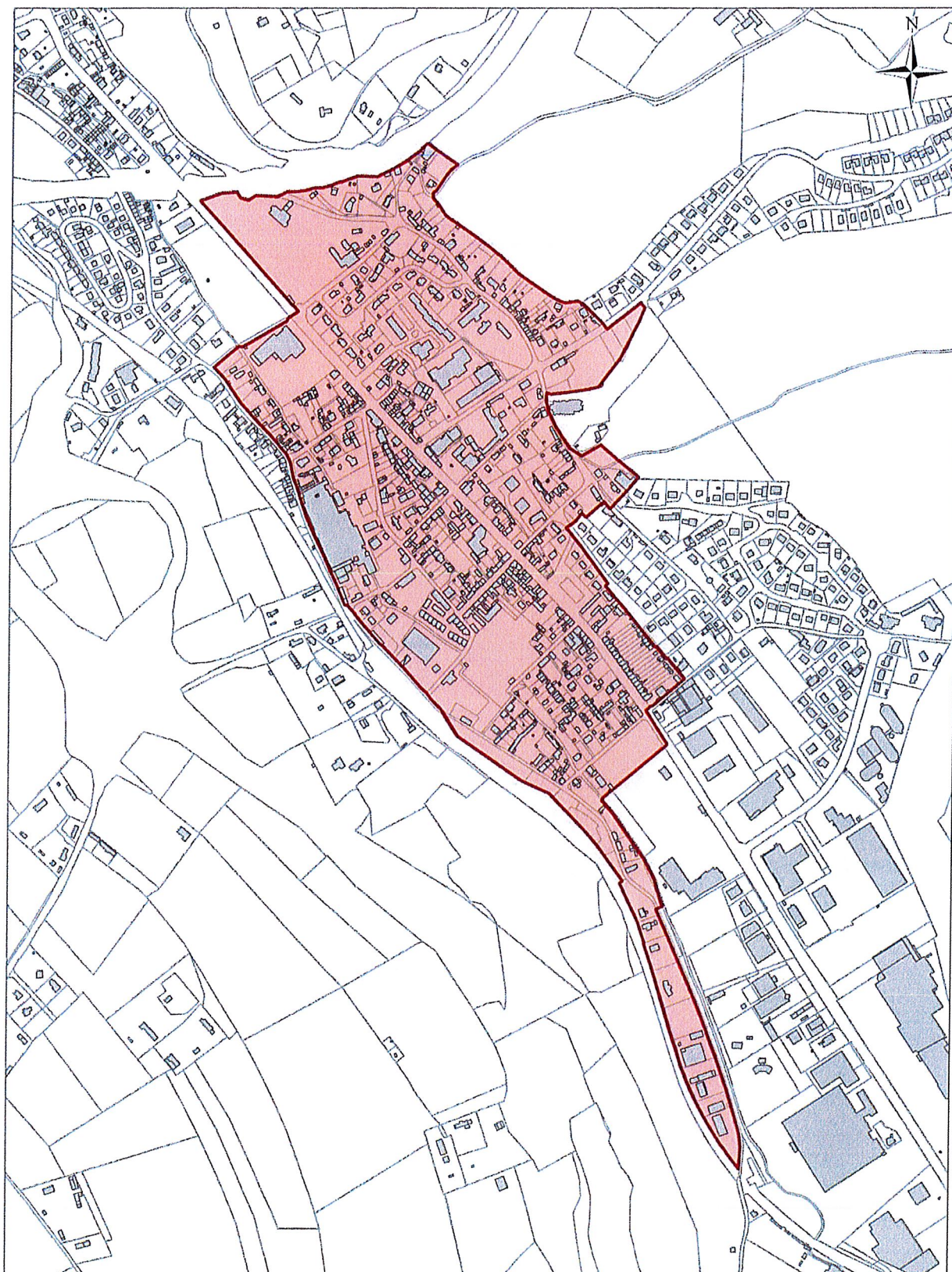
Les six communes signataires de la convention ORT ont défini des périmètres d'intervention recentrés pour structurer leur stratégie de redynamisation.

Les périmètres d'interventions actualisés

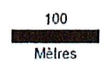
Secteur de Bolbec



Secteur de Gruchet-le-Valasse

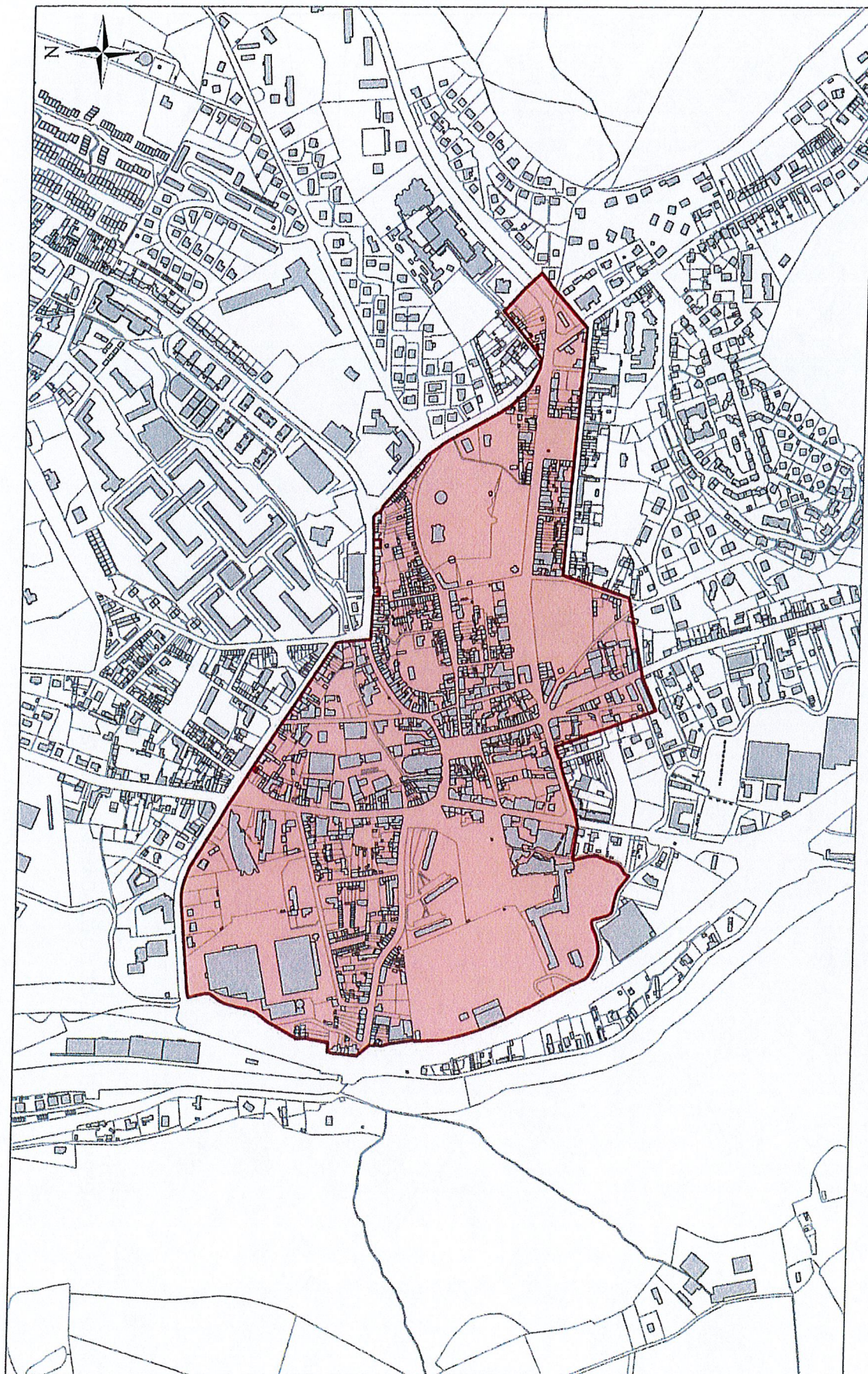


SECTEUR D'INTERVENTION ORT
COMMUNE DE GRUCHET-LE-VALASSE

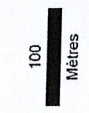


Service Géomatique
Delphine Parent
© Caux Seine agglo
Tous droits réservés
Diffusion et reproduction Interdites
Date de réalisation: 25/05/2023

Secteur de Lillebonne

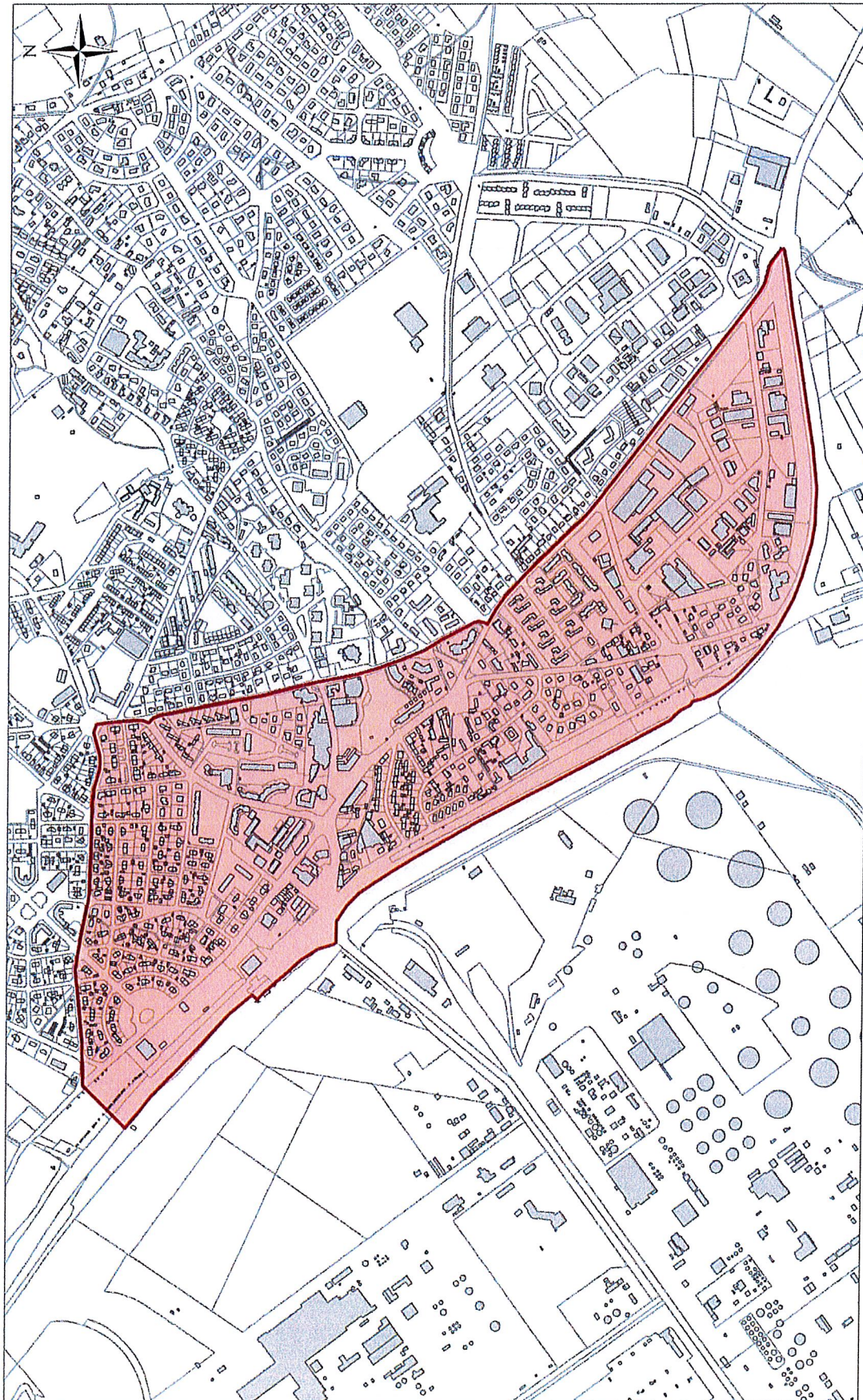


**SECTEUR D'INTERVENTION ORT
COMMUNE DE LILLEBONNE**

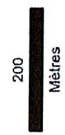


Service Géométrique
Département de l'Orne
© Caux Seine agglo
Tous droits réservés
Diffusion et reproduction interdites
Date de réalisation: 06/05/2023

Secteur de Port-Jérôme-sur-Seine



Service Géomatique
Delphine Parent
© Caux Seine agglo
Tous droits réservés
Diffusion et reproduction interdites
Date de réalisation: 02/05/2023



**SECTEUR D'INTERVENTION ORT
COMMUNE DÉLÉGUÉE DE NOTRE-DAME-DE-GRAVENCHON**



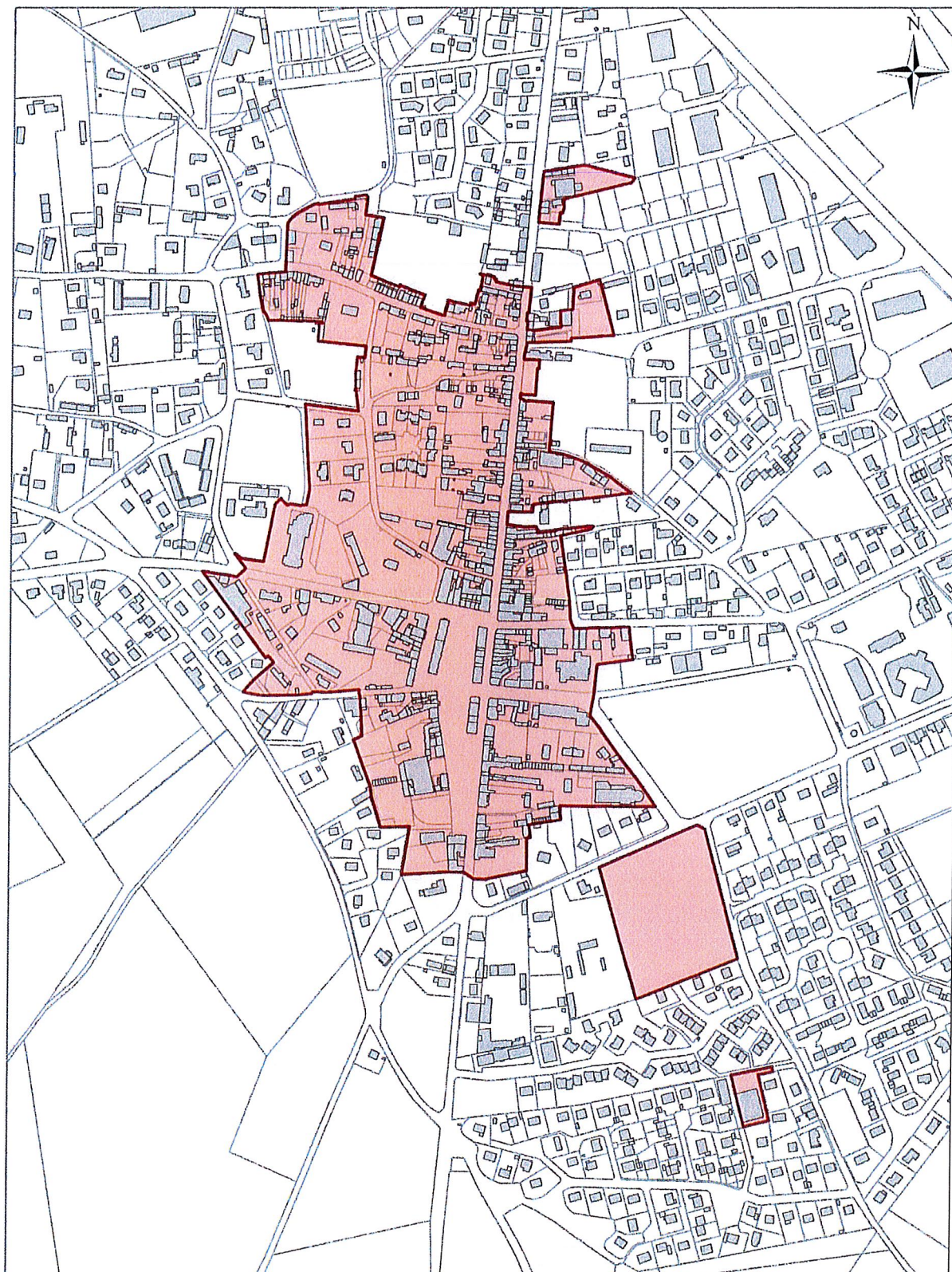
Secteur de Rives-en-Seine



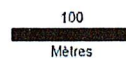
SECTEUR D'INTERVENTION ORT
COMMUNE DE RIVES-EN-SEINE

Service Géomatique
Delphine Parent
© Caux Seine agglo
Tous droits réservés
Diffusion et reproduction interdites
Date de réalisation: 06/06/2023

Secteur de Terres-de-Caux



SECTEUR D'INTERVENTION ORT
COMMUNE DÉLÉGUÉE DE FAUVILLE-EN-CAUX



Service Géomatique
Delphine Parent
© Caux Seine agglo
Tous droits réservés
Diffusion et reproduction interdites
Date de réalisation: 03/05/2023

Article 6 – Rappel sur la stratégie de Territoire (Article 6 de la convention)

En cohérence avec les documents d'urbanisme de l'agglomération (SCOT et PLUi en cour de révision) et la politique contractuelle en cour sur le territoire en lien avec les stratégies nationales, régionales et départementales (CRTE, Contrat de Territoire,..), une démarche de consultation auprès des élus de Caux Seine agglo, de ses communes membres et de la société civile, représentée par le Conseil de Développement, a permis d'identifier plusieurs axes d'intervention stratégiques des politiques publiques locales de 2022 à 2026 dans le cadre des six stratégies (Extrait du PRTE) :



Axes du Projet de Relance et de Transition écologique de Caux Seine Agglo 2022-2026

6.1 Déclinaison des stratégies

1. La Productivité :

Développer une activité économique diversifiée créatrice d'emploi pour :

- Créer des écosystèmes économiques permettant la sortie de l'économie carbone
- Développer la filière agroalimentaire
- Valoriser les filières de recyclage
- Développer l'économie verte et la filière bois

Rapprocher l'offre et la demande d'emploi

- Développer la formation des jeunes et continue
- Valoriser les métiers manuels
- Accompagner la reprise et la transmission des entreprises
- Favoriser l'installation de jeunes entrepreneurs par la formation et l'accompagnement

2. La Circularité

Améliorer le tri et la valorisation des déchets

- Contribuer à l'amélioration qualitative et quantitative du recyclage
- Contribuer à la diminution de l'utilisation d'emballages plastiques

Préserver la ressource en eau

- Accompagner la réduction de la consommation
- Participer à la préservation de la qualité de l'eau
- Assurer une sécurité incendie satisfaisante

Promouvoir l'utilisation de modes de déplacements écologiques

- Offrir aux habitants un accompagnement vers des mobilités douces ou plus écologiques
- Développer les solutions d'approvisionnement pour le mix énergétique des transports
- Contribuer au partage de l'espace de voirie entre les différents types de mobilités

Adapter le modèle alimentaire

- Contribuer au développement de circuits courts et locaux (particuliers et collectivités)
- Accompagner l'évolution des méthodes agricoles
- Préserver la biodiversité

3. L'Inclusion

Diversifier et équilibrer l'offre de logements

- Proposer une offre de logement adaptée aux populations spécifiques et à leurs besoins pour le logement, en favorisant les logements transgénérationnels, modulables et les éco-quartiers
- Poursuivre la politique de maintien à domicile
- Former et informer les élus et professionnels de la construction des méthodes de construction conforme à la transition écologique et aux objectifs de densification

Maintenir le lien social et la solidarité

- Garantir l'accessibilité des équipements et services dans les villes et centre-bourgs
- Doter le territoire d'un réseau (téléphone, Internet) satisfaisant sur l'ensemble des communes
- Faire du numérique un outil de gestion et d'accompagnement de la vulnérabilité

Accompagner le vieillissement de la population

- Accroître la dimension inclusive et intergénérationnelle de la politique « senior »
- Accompagner les populations vieillissantes dans l'appropriation du numérique comme outil d'autonomie

4. La Connectivité

Améliorer l'offre actuelle de mobilités

- Contribuer à l'amélioration de l'offre ferroviaire et son accessibilité pour les habitants du territoire
- Améliorer la desserte des territoires ruraux

Accompagner la transition numérique et le télétravail

- Proposer des services numériques et renforcer la cybersécurité
- Développer un réseau Internet et téléphonie mobile de qualité
- Lutter contre les fractures numériques territoriales et sociales
- Accompagner les commerçants et artisans à la maîtrise du numérique et des systèmes de référencement

5. L'attractivité

Attirer de nouveaux habitants et enraciner les populations

- Développer les services à la population (accès services publics, éducation, soin, mobilités, commerces)
- S'inscrire dans une démarche de territoires connectés

Accueillir les touristes

- Contribuer au développement d'une offre d'hébergement de qualité
- Encourager l'émergence de solutions d'hébergements atypiques et différenciés
- Renforcer la visibilité et la mise en valeur des acteurs du territoire participant au développement touristique

Exister comme destination touristique

- Valoriser le patrimoine naturel et culturel du territoire
- Conforter le positionnement touristique du territoire sur l'axe Seine
- Développer une offre touristique complémentaire et diversifiée
- Miser sur l'événementiel en matière culturelle et sportive pour favoriser le rayonnement du territoire

6. La Résilience

Contribuer à la rénovation énergétique du parc de logement

- Former et informer les élus et professionnels du logement sur les dispositifs existants
- Accompagner les particuliers et les collectivités dans leurs travaux de rénovation énergétique

Maîtriser le foncier

- Participer à la préservation des espaces agricoles
- Lutter contre l'artificialisation des sols en exploitant les possibilités offertes par les friches et les espaces disponibles en milieu urbain afin de favoriser la densification et le renouvellement urbain

Réduire les déplacements

- Promouvoir le covoiturage individuel et d'entreprise
- Encourager les entreprises et les collectivités à récompenser les comportements vertueux de leurs salariés

Anticiper les enjeux sanitaires et accroître la résilience du territoire

- Participer à la préservation et au développement d'une offre de soins de qualité
- Contribuer à la mise en place de réseaux de solidarité pour favoriser l'inclusion
- Anticiper la gestion des risques sur le territoire

Cette déclinaison retrace les grands stratégies et enjeux du territoire de Caux Seine Agglo et regroupe 60 projets intercommunaux et 130 projets municipaux qui ont été retenus dans le cadre du PRTE pour participer au développement du territoire et de ses services publics. Le programme ORT de Caux Seine Agglo et des six communes lauréates à travers les fiches actions est en cohérence avec l'ensemble de ces stratégies (Voir Annexe 2).

Article 7 – Les actions de la convention ORT

Rappel des actions inscrites (annexe 9 de la Convention initiale) et de leurs états d'avancement :

N° de l'Action	Nom	Commune(s) ou EPCI	Etat d'avancement en juin 2023
Fiche n° 1	PIG 2017-2020	Caux Seine agglo	Terminée
Fiche n° 2	OPAH-RU multisites	Bolbec-Lillebonne	Terminée
Fiche n° 3	ORFO	Bolbec et Lillebonne	En cours
Fiche n° 4	Soutien à la réhabilitation thermique du parc locatif	Caux Seine Agglo	Terminée
Fiche n° 5	Friche BIGMAT DEROCHE FROVOGEL	Rives-en-Seine	Terminée
Fiche n° 6	Friche SLIC	Gruchet-le-Valasse	En cours
Fiche n° 7	Friche OMYACOLOR	Gruchet-le-Valasse	En cours
Fiche n° 8	Friche MASUREL	Caux Seine Agglo	En cours
Fiche n° 9	Friche FIDUCIAL	Rives-en-Seine	En cours
Fiche n° 10	Friche TRAVISOL	Port-Jérôme-sur-Seine	En cours
Fiche n° 11	Friche caserne des sapeurs-pompiers	Terres-de-Caux	Terminée
Fiche n° 12	Friche usine de confection	Terres-de-Caux	Terminée
Fiche n° 13	Friche Desgenétais : Remise en état des sols	Caux Seine Agglo	En cours
Fiche n° 14	Revitalisation centre-bourg	Terres-de-Caux	En cours
Fiche n° 15	Opération multisites Lillebonne	Lillebonne	
Fiche n° 16	Redynamisation centre bourg	Rives-en-Seine	En cours
Fiche n° 17	PIG 2020-2023 sur l'ensemble des communes	Caux Seine agglo	En cours
Fiche n° 18	Etude sur le commerce	Caux Seine agglo	
Fiche n° 19	Requalification centre-ville Port-Jérôme-sur-Seine	Port-Jérôme-sur-Seine	En cours
Fiche n° 20	Etude sur les secteurs d'intervention	Port-Jérôme-sur-Seine, Lillebonne, Rives-en-Seine.	Evoluée
Fiche n° 21	Dynamique commerciale de Bolbec	Bolbec	En cours
Fiche n° 22	Etude sur identification et qualification des copropriétés fragiles	Caux Seine Agglo	Terminée

7.1 Projets en maturation

Des projets, de niveaux de maturité différents sont inscrits au plan d'action et listé en annexe 2 en tant que projets à l'étude. Les projets feront l'objet d'un travail spécifique de maturation afin d'alimenter et faire évoluer les fiches actions qui seront présentées lors du comité de projet ultérieur à la signature de l'avenant, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement.

Des projets sont encore à l'étude (listés en annexe 2) et feront l'objet d'un travail continu à la suite de la signature de l'avenant, pour évaluer l'opportunité de leur mise en œuvre, au regard de leur faisabilité et de leur cohérence avec les autres actions déjà en cours.

7.2 Etat des lieux des actions ORT

Nombre d'actions ORT pour Caux Seine Agglo et par les communes présentées dans l'avenant :

EPCI et communes	Nombre de fiche action	Dont fiche supprimée	Dont nouvelle fiche
Caux Seine Agglo	3	3	1
Bolbec	5	1	0
Gruchet-le-Valasse	3	0	1
Lillebonne	3	1	1
Port-Jérôme-sur-Seine	2	0	0
Rives-en-Seine	5	0	4
Terres-de-Caux	8	2	3

Le présent avenant actualise fiches actions. Elles sont jointes en annexe de celui-ci. Les actions en cours sont mises à jour, certaines sont ajoutées et d'autre ont été supprimées.

Les fiches actions supprimées (ancien numéro de fiche) :	<ul style="list-style-type: none"> - Fiche n°1 : PIG 2017-2020- CSA - Action Terminée - Fiche action 4 : Soutien à la réhabilitation thermique du parc locatif - CSA - Action Terminée - Fiche action 22 : Etude sur identification et qualification des copropriétés fragile - CSA - Action Terminée - Fiche n° 2 : OPAH-RU multisites – Bolbec -Lillebonne : Action Terminée - Fiche n° 11 : Démolition de l'ancienne caserne des Pompier – Terres-de-Caux : Action Terminée - Fiche n° 12 : Friche usine de confection- Terres-de-Caux : Action Terminée
Les fiches actions conservées (nouveau numéro de fiche) :	<ul style="list-style-type: none"> - Fiche n °2 : Friche Desgenetais : remise en état du site - CSA - Fiche n °3 : Friche Masurel -CSA - Fiche n °4 : Dynamique commercial de Bolbec - Bolbec - Fiche n °5 : Zac Mairie - Bolbec - Fiche n °6 : Requalification du Val Ricard - Bolbec - Fiche n °7 : Entrée de Ville – Bas du Bourg - Bolbec - Fiche n °8 : ORFO - Bolbec - Fiche n °9 : Friche OMYACOLOR – Gruchet-le-Valasse - Fiche n °10 : Friche SLIC – Gruchet-le-Valasse - Fiche n °12 : Opération Multisites - Lillebonne - Fiche n °13 : ORFO - Lillebonne - Fiche n °15 : Friche TRAVISOL – Port-Jérôme-sur-Seine - Fiche n °16 : Requalification du centre-ville – Port-Jérôme-sur-Seine - Fiche n °17 : Requalification de la Friche Fiducial- Rives-en-Seine - Fiche n °22 : Hospitalité des Espaces Publics – Terres-de-Caux - Fiche n °25 : Réhabilitation et rénovation énergétique de la salle des Sports – Terres-de-Caux

	<ul style="list-style-type: none"> - Fiche n °26 : Rénovation et agrandissement de l’Ecole Camille Claudel – Terres-de-Caux - Fiche n °28 : Offre commerciale – Terres-de-Caux - Fiche n °29 : Offre diversifiée de logement – Terres-de-Caux
Les fiches actions ajoutées (nouveau numéro de fiche) :	<ul style="list-style-type: none"> - Fiche n°1 : OPAH « Petites Villes de Demain » - Caux Seine Agglo - Fiche n°11 : Friche Bretelle – Gruchet-le-Valasse - Fiche n° 14 : Requalification du complexe sportif Fernand Bigot – Lillebonne - Fiche n°18 : Requalification des espaces publics – Rives-en-Seine - Fiche n°19 : ORFO – Rives-en-Seine - Fiche n°20 : Restauration de l’Eglise Notre Dame – Rives-en-Seine - Fiche n°21 : Acquisition de la gendarmerie – Rives-en-Seine - Fiche n°23 : Etude de Déplacement – Terres-de-Caux - Fiche n°24 : Aménagement de la RD 40 – Terres-de-Caux - Fiche n°27 : Espace Médical – Terre-de-Caux

7.3- Suivi du programme d’action

Un tableau de bord de suivi du programme est établi, régulièrement renseigné, décrivant l’avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour par le chef de projet PVD. Il est examiné par les services de l’Etat et du Département et présenté en synthèse au comité de pilotage. D’autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins, et mis à disposition auprès de l’ensemble des parties prenantes.

Article 8 - Utilisation des logos

Chacune des parties autorise à titre non exclusif l’autre partie à utiliser son nom et son logo pour toute la durée du Contrat afin de mettre en avant leur partenariat, et à le faire figurer de façon parfaitement visible et lisible sur les supports de communication faisant référence de la présente convention.

Il est précisé qu’aucun matériel, visuel, création, annonce, message de quelque nature que ce soit faisant référence à l’une des parties ne pourra être créé, réalisé et/ou diffusé par l’autre partie sans son consentement écrit préalable.

Chacune des parties reconnaît :

qu’elle n’acquiert aucun droit sur la charte graphique de l’autre Partie autre que celui de l’utiliser conformément aux dispositions de la présente clause

et qu’elle n’est pas autorisée à utiliser et / ou exploiter les marques, dénominations sociales, logo et plus généralement tous les droits de propriété intellectuelle afférents aux signes distinctifs à l’autre Partie, de quelque façon que ce soit (notamment pour leur reproduction, communication et / ou adaptation) et pour quelque raison que ce soit (y compris à titre de référence commerciale ou pour sa propre publicité).

Le droit d’utiliser les éléments verbaux/graphiques de chacune des Parties est accordé uniquement pour la durée du Contrat et prendra automatiquement fin, sans qu’aucune formalité ne soit nécessaire, à son terme, qu’elle qu’en soit la raison.

Article 9 – Entrée en vigueur, durée de l'avenant à la convention et publicité

L'entrée en vigueur de l'avenant est effective à la date de signature du présent avenant, **jusqu'au 31 décembre 2026**.

Au terme de la convention, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

Au terme de la convention et de son/ses avenant, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

La Convention et le présent avenant fera l'objet d'une publication sur le site internet de Caux Seine Agglo. Il est transmis pour information au DDFIP ainsi qu'à l'ANCT. Il pourra faire l'objet d'une mise en ligne, au niveau local et par l'ANCT

Article 10 – Evolution et mise à jour du programme

Le programme est évolutif. Le corps de la convention et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du programme et après avis du comité de projet. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou de l'intitulé des orientations, de leurs objectifs et indicateurs.

Article 11 - Résiliation du programme

D'un commun accord entre les parties signataires du programme et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin à la présente convention et de son/ses avenants.

Article 12 - Traitement des litiges

Le présent avenant est régi par le droit français.

En cas de contestation, litiges ou autres différends éventuels sur l'interprétation ou l'exécution de l'avenant à la convention, les parties s'efforceront de parvenir à un règlement à l'amiable entre elles.

A défaut, et préalablement à l'engagement de toute action contentieuse et sous réserves des dispositions prises au titre des articles précédents, les parties s'engagent à recourir à la médiation en application des articles L 213-1 du code de la justice administrative du différend qui les oppose et de saisir le président du Tribunal administratif de Rouen à l'effet d'organiser la mission de médiation et de désigner la ou les personnes qui en seront chargées.

En cas d'échec d'une solution amiable, tout litige ou contestation auxquels le présent avenant pourrait donner lieu tant sur sa validité que sur son interprétation, son exécution ou sa réalisation, sera soumis aux tribunaux compétents du ressort de la juridiction de Rouen.

Convention signée en 10 exemplaires, le ... septembre 2023

Les signataires :

Le Préfet de la région Normandie
et Préfet de la Seine Maritime

Le Président du Département
de Seine-Maritime

Jean-Benoît ALBERTINI

Bertrand BELLANGER

La Présidente de la Communauté d'Agglomération Caux Seine Agglo

Virginie CAROLO-LUTROT

Le Maire de la commune de Bolbec

Le Maire de la commune
de Gruchet-le-Valasse

Christophe DORE

Didier PERALTA

La Maire de la commune de Lillebonne

La Maire de la commune
de Port-Jérôme-sur-Seine

Christine DÉCHAMPS

Virginie CAROLO-LUTROT

Le Maire de la commune de Rives-en-Seine

Le Maire de la commune de Terres-de-Caux

Bastien CORITON

Jean-Marc VASSE

SOMMAIRE DES ANNEXES

Annexe 1 – Orientations stratégiques

- Le PROJET DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Annexe 2 – Tableau récapitulatif des actions

Le tableau ci-après liste l'ensemble des fiches actions de l'annexe 2 et résume un court descriptif, le calendrier, le coût de l'opération et les financeurs ciblés.

Par ailleurs, l'avenant de la convention cadre ORT 2020 distingue des actions matures et des actions complémentaires. Les actions sont distinguées de la manière suivante entre :

- actions matures (AM) : en vert
- actions complémentaires / en cours de maturité dont la faisabilité est à confirmer en jaune.

Numéro de l'action	Axe relatif à la stratégie du territoire	Maitrise d'ouvrage	Nom de l'action	Résumé de l'action	Calendrier prévisionnel	Coût de l'opération	Part maitrise d'ouvrage	Partenaires financeurs	Montants prévisionnels	Etat de l'action
1	Inclusion	Caux Seine Agglo	OPAH "PVD"	Opération d'amélioration de l'Habitat « Petites Villes De Demain » pour les communes de Bolbec, Rives-en-Seine et Terres-de-Caux	Début : 1er semestre 2023	96 000 € TTC	22%	Etat (ANAH) Département Banque des Territoires	40 000 € (41%) 15 000 € (16%) 20 000 € (21%)	Action mature
2	Attractivité	Caux Seine Agglo	Friche Desgenetais	Recyclage et reconversion de la friche en un nouveau quartier - projet de développement touristique et économique du patrimoine industriel du textile	2022-2025	4 275 000 € HT	35%	Région EPFN Caux Seine Agglo	1 710 000 € (40%) 1 068 750 € (25%)	Action mature
3	Attractivité	Caux Seine Agglo	Friche Masurel	Reconversion de la friche à vocation économique autour d'activité artisanale, de formation, animation et d'installation d'entrepreneurs	2022 - 2025	2 395 221 € HT	22%	Etat Région	1 108 266 € (46%) 754 327 € (31%)	Action mature
4	Productivité	Bolbec	Dynamique commerciale de Bolbec	Action contre la vacance commerciale (reprise de commerce, accompagnement des porteurs de projets, installation repreneurs ..)						Action mature

5	Attractivité	Bolbec	Aménagement des abords de la Mairie	Mettre en valeur le parc de stationnement urbain - réaménager les espaces publics : le parvis de la mairie et de la médiathèque, les liaisons piétonnes, les jardins creux pour répondre aux risques naturels liés aux inondations et ruissellements	2022 : Etudes d'aménagement	2 564 161 € (HT)	23%	ETAT Région Département Caux Seine Agglo Agence de l'eau	384 624 € (15%) 641 040 € (25%) - 148 158 € (6%) 35 000 € (1%)	Action mature
6	Attractivité	Bolbec	Requalification du Val Ricard	Le projet vise à dynamiser cet espace en valorisant le coteau boisé présent en entrée de ville.	2022 - 2025					Action en cours de maturité
7	Attractivité	Bolbec	Requalification de l'Entrée de Ville - Bas du bourg	L'objectif de renforcement de l'attractivité de la ville en diversifiant les services, en améliorant le cadre de vie des habitants et en valorisant le patrimoine naturel/amélioration de la trame bleue à travers la restauration du tronçon de la rivière.	2021-2025					Action en cours de maturité
8	Productivité	Bolbec	ORFO	Les propriétaires qui réaliseront les travaux (sous réserve de respecter le cahier des charges architectural mis en place) bénéficieront d'une aide financière apportée par la Ville sous forme de subvention, aide dégressive dans le temps (taux et plafonds).	2022-2026					Action mature
9	Productivité	Gruchet-le-Valasse	Friche Omyacolor	Recyclage d'une friche industrielle de 1,03 ha située en ville à proximité des équipements, des commerces et des services, - Construction d'une soixantaine de logements diversifiés conformément au PLH (mixité sociale) -> accession et locatif.	2018-2030	1 100 000 €	13%	Région EPFN (Fonds friche) Caux Seine Agglo	440 000 € (40%) 385 000 € (35%) 137 500 € (12,5)	Action mature
10	Productivité	Gruchet-le-Valasse	Friche Slic	Recyclage d'une friche industrielle de 1 ha situés en ville à proximité des équipements, des commerces et des services, - Construction de 22 logements diversifiés conformément au PLH (mixité sociale)	2017-2024	2 467 229€ HT	6,40%	Etat (DETR-DSIL) Ademe Région Caux Seine Agglo EPFN	1 312 984 € 110 225€ 607 330 € 61 137,5 € 217 500 €	Action Mature
11	Productivité	Gruchet-le-Valasse	Friche Bretelle	La construction d'une école maternelle et d'un espace sportif (dojo) aux lieux et place de la friche commerciale Bretelle située en face de l'école primaire, afin de mettre en place un groupe scolaire	2021-2030					Action Mature

12	Productivité	Lillebonne	Opération Multistite	<ul style="list-style-type: none"> - Amélioration du cadre de vie et renfort l'attrait touristique par un aménagement qualitatif des espaces publics, - Offre supplémentaire et diversifiée de logements (mixité sociale/typologie de logements - Mettre en valeur le patrimoine gallo-romain de la Commune 	2023-2028	680 000 € HT	12,50%	Région EPFN Caux Seine Agglo	255 000 € (34,5%) 255 000 € (34,5%) 85 000 € (12,5%)	Action en cours de maturité
13	Productivité	Lillebonne	ORFO	Une 3ème phase de l'ORFO portant sur 62 immeubles a débuté en 2019 et s'achèvera en avr/1 2024.	2023-2028	65 000 € (HT)	100%			Action Mature
14	Inclusion	Lillebonne	Requalification du complexe sportif F. Bigot	Requalification du complexe pour implantation d'un nouveau gymnase, nouvelles tribunes, locaux de stockage, rénovation de la piste d'athlétisme	2022-2025	5 574 641 € (HT)	33,25%	Etat (DETR-DSL) Région Département ANS FAFA football Caux Seine Agglo	1 526 181 € (27%) 1 114 928 € (20%) 400 000€ (7,18 %) 120 000 € (2,15%) 100 000 € (1,79%) 460 000 € (8,25%)	Action en cours de maturité
15	Productivité	Port-Jérôme-sur-Seine	Friche Travisol	Désamiantage et la déconstruction - Il est maintenant envisagé de confier le terrain à un promoteur immobilier pour la réalisation d'une opération de logements groupés et collectifs en accession libre.	2023-2025	380 000 € HT	12,50%	Région Caux Seine Agglo EPFN	152 000 € (40%) 47 500 € (12,5%) 133 000 € (35%)	Action en cours de maturité
16	Productivité	Port-Jérôme-sur-Seine	Friche Dessoie - Recatification du centre-Ville	achat du site démolition - Dépollution vente du terrain en vu d'une opération de logement	2026-2032	410 000 € HT	12,50%	Région Caux Seine Agglo EPFN	164 000 € (40%) 51 250 € (12,5%) 143 500 € (35%)	Action en cours de maturité
17	Productivité	Rives-en-Seine	Création d'un pôle pluridisciplinaire d'équipements et de services publics	Requalification d'une friche en vu de mutualiser les équipements et d'accueillir une salle polyvalente, REP, salle associative, médiathèque	2023-2026	3 842 033 € HT	20%	Etat (Fonds Vert et Dsil) Région Département Caf	1 377 066 € (35,85%) 698 280 € (18,18 %) 300 000 € (7,8%)	Action mature
18	Attractivité	Rives-en-Seine	Requalification des espaces publics	Aménagement de trois espaces publics (Parcelle AB 104 - Îlot Letellier, Square de la Planquette, Rue des Tanneurs)	2023 -2025	495 230 € HT	24%	Région (FEDER) Département Banque des territoires	247 615 € (50%) 123 810€ (25%) 7 350 € (1%)	Action mature

19	Productivité	Rives-en-Seine	ORFO	1ère ORFO s'appliquant au secteur du centre reconstruit. Accompagnement des propriétaires et proposition de Labélisation de la façade en lien avec la Fondation du Patrimoine		45 000 € HT	100%			Action mature
20	Attractivité	Rives-en-Seine	Restauration de l'Eglise Notre Dame	1ère phase de rénovation de l'Eglise Notre Dame	2023 - 2027	3 595 351 € HT	20%	Région Département DRAC	826 931 € (23%) - 1 438 140 € (40%)	Action Mature
21	Résilience	Rives-en-Seine	Acquisition de la gendarmerie	Acquisition en vu d'une opération de logement (porteur privé ou bailleur)	2024 -2026	449 400 € HT	100%			Action en cours de maturité
22	Attractivité	Terres-de-Caux	Hospitalité des espaces publics	Création d'un cadre de vie attractif et désirable par l'hospitalité des espaces publics (Place Gaston Sanson et rues adjacentes)	2023 -2027	4 730 675 € HT	20%	Europe Etat (DSIL / DETR) AESN (à déterminer) Région Département Caux Seine Agglo	476 973,70 € (10%) 953 947,40 € (20%) 953 947,40 € (20%) 715 460,55 € (15%) 476 973,70 € (10%)	Action en cours de maturité
23	Circularité	Terres-de-Caux	Etude de déplacement	Etude du CEREMA : Hiérarchisation du réseau routier du bourg de Fauville ; Créer et/ou valoriser les aménagements cyclables et piétons permettant de raccourcir les cheminements en accord avec le schéma directeur des modes actifs porté par Caux Seine Agglo ; Proposer une évolution de l'offre de stationnement ; Proposer un modèle de circulation douce entre le bourg de Fauville et les communes déléguées.	2023-2024	39 062 € HT	60%	Banque des territoires	15 586,00 € (40%)	Action mature
24	Connectivité	Terres-de-Caux	Aménagement de la RD 40	La commune doit aménager l'entrée de ville et sécuriser la traversée des élèves entre le site historique du CFA et le nouveau site supportant l'internat, des salles de lancement, des ateliers pédagogiques et la petite salle des sports.	En attente de la Région sur le démarrage des travaux	115 074 € (HT)		Région Département	23 014,82 (20%)	Action en cours de maturité
25	Résilience	Terres-de-Caux	Rénovation et extension des salles des sports	Objectif : Atteindre un niveau de performance énergétique permettant une économie d'au moins 30% des consommations et agrandir les locaux pour développer les arts martiaux, selon la RT en vigueur.	2023 -	3 102 751 € HT	20%	ETAT (DETR /DSIL) Région Département	1 241 000 € (40%) 930 825 € (30 %)	Action en cours de maturité

26	Résilience	Terres-de-Caux	Rénovation et agrandissement de l'école Camille Claudel	Ecole Maternelle Camille Claudel : Construction du Préau, de la salle de motricité de l'école, d'un restaurant scolaire et d'un accueil de loisirs sans hébergement suite à l'extension et à la rénovation énergétique du bâtiment existant.	2022 -2026	3 481 088,33 €	37,24%	ETAT (DETR /DSIL) Région Département CAF	1 738 826 € (50%) 200 0226€ (5,75%)	Action mature
27	Inclusion	Terres-de-Caux	Viabilisation de terrain et aménagement de stationnement pour la création d'un espace de santé	Acquisition et viabilisation du terrain par la commune. Aménagement des espaces publics (stationnement adjacents autour de l'église) pour réaliser un projet d'ensemble. Cession du terrain aux professionnels. Réalisation des constructions par les professionnels	2022 -2024	333 145 € HT	85,60%	Caux Seine Agglo	48 000 € (14,40%)	Action mature
28	Productivité	Terres-de-Caux	Offre commerciale	Maintenir et soutenir l'offre commerciale par la modernisation des commerces et la création de surfaces supplémentaires renforçant l'attractivité en étoffant sa diversité.	2021 - 2025					Action en cours de maturité
29	Inclusion	Terres-de-Caux	Offre diversifiée de logement	L'amélioration qualitative de l'offre privée- Résorption de la vacance Action foncière volontariste par l'acquisition de dents creuses et sur la requalification des espaces bâtis dégradés.	2023-2028					Action mature

Annexe 3 – Les Fiches Actions Actualisées (Annexe 1 de la Convention)